

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 07 JANVIER 2011**

Nombre de conseillers en exercice .....	19
Nombre de présents .....	17
Vote par procuration.....	2
Nombre de votants.....	19
Date de convocation du conseil municipal: le 03 janvier 2011	

L'an deux mil onze, le sept janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.  
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Danièle MARTIN, Patricia MLAKAR, Alain GROLLAUD, Etienne MARTEGOUTTE, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Jean-Yves DUBOIS, Patrick BLANCHARD, Françoise BRABAN, Thierry DECORNIQUET, Frédérique JARDIN, Jean-Claude GARNIER, Laurent GOUIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absents excusés : M. Michel AUBERT a donné procuration à M. Hervé NOVELLI, M. Yves LAMORRE a donné procuration à M. Arnaud SACCOMANDI,

Absents non excusés:

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE a été désigné comme secrétaire de séance.

**01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2011**

**02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**  
**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- DIA 2010/0031 : bâtiment et terrain cadastrés section D n° 174 (pour partie), 390 et 391 d'une superficie de 2.007 m<sup>2</sup>, situés 2 bis place du Cardinal.
- DIA 2010/0032 appartement et cour (pour partie) cadastrés section C n° 1237 et 1306 d'une superficie de 1.123 m<sup>2</sup>, situés 8 Grande Rue.
- DIA 2010/0033 : garage et jardin dans les douves cadastrés section C n°580 et 1206 d'une superficie de 211 m<sup>2</sup>, situés rue de l'Académie.
- DIA 2010/0034 : maison et terrain cadastrés section B n°287 d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>, situés 11 place du 8 Mai.
- DIA 2010/0035 : appartement et cellier cadastrés section A n°727 d'une superficie de 1.035 m<sup>2</sup>, situés 8 rue du Puits de la Roche.
- DIA 2010/0036 : terrain cadastré section AB n°275 d'une superficie de 1.254 m<sup>2</sup>, situé rue des Quinconces.
- DIA 2010/0037 : garage cadastré section n°1069 d'une superficie de 234 m<sup>2</sup>, situé 24 place Louis XIII.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

**03-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**  
**SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juin 2008 portant délégation au Maire pendant la durée de son mandat de passer les contrats d'assurance,  
Considérant le contrat le contrat 03419158T/2008, passé avec GROUPAMA et le fait qu'il faut y inclure la garantie du matériel audiovisuel de « l'espace Richelieu »,  
Considérant le contrat VAM01 passé avec la SMACL et le fait qu'il faut enregistrer les mouvements des véhicules de la flotte communale,  
Considérant la nécessité de renouveler le contrat d'assurance pour les œuvres que le Musée accueille, les toiles du Musée des Beaux-arts de Tours et les faïences de l'Université de Paris,

Le Maire a signé les avenants et contrats suivants :

- avenant n°3 au contrat n° 03419158T/2008 pour le matériel audiovisuel de « l'espace Richelieu » pour un montant de 54,82 € TTC,
- avenant n°3 au contrat VAM 01 pour la mise à jour du parc automobile (nacelle, balayeuse, etc.) pour un montant de 1 104,20 € TTC,
- contrat avec GRAS SAVOYE pour les œuvres du Musée pour un montant de 450 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

#### **04-CREATION D'UN FONDS DE DOTATION**

La commune de Richelieu possède un patrimoine architectural et culturel très important. Pour entretenir et restaurer ce patrimoine, la commune a besoin du concours de partenaires extérieurs. La création d'un fonds de dotation dont le but serait la restauration du patrimoine de la commune et son développement touristique et culturel serait un outil intéressant.

Suite à la présentation du fonctionnement d'un fonds de dotation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o Décide d'autoriser M. le Maire à travailler sur la création d'un fonds de dotation dont la commune pourrait intégrer le conseil d'administration ou être partenaire.

#### **05-ACQUISITION DE TERRAIN**

Des terrains limitrophes du chemin rural n°17 vont être vendus. Or, il s'avère que ce chemin n'est large que de 4,03 m au niveau de ces terrains alors qu'il fait 6,03m après.

Afin de mettre en harmonie la largeur du chemin à 6,03 m sur toute sa longueur, les propriétaires proposent de vendre à la commune de Richelieu une bande de terrain d'une longueur de 110,50 m sur 2 m plus le pan coupé, soit 227 m<sup>2</sup> au prix de 250,00 €.

Après intervention de Jacques DROUCHAUX, les conseillers se demandent s'il ne serait pas intéressant d'essayer d'acquérir une bande supplémentaire pour arriver à une largeur de 7m sur l'ensemble du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o Décide d'acquérir ce terrain, si possible pour que le chemin atteigne une largeur de 7m et autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

## **06-ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIEIL**

Lors de sa séance du 2 décembre 2010, le comité syndical du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire a modifié ses statuts de façon à pouvoir prendre la compétence éclairage public des communes qui le souhaiteront.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal doit délibérer dans un délai de trois mois pour valider ses modifications de statut.

Dans un second temps, les communes qui souhaiteront transférer la compétence éclairage public au SIEIL devront de nouveau délibérer.

Le Conseil Municipal sera informer des conditions de ce possible transfert dès que les modalités seront définies, en particulier au niveau financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider les nouveaux statuts du SIEIL définis lors de la réunion du comité syndical du 2 décembre 2010

## **07-COMITE DE PILOTAGE POUR LE SUIVE DES TRAVAUX DES HALLES**

Comme pour le projet de regroupement scolaire, un comité de pilotage doit être créé pour suivre les travaux des halles. Ce comité sera chargé du suivi des travaux et de veiller à ce que les marchés du lundi et du vendredi se déroulent dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un comité de pilotage spécifique pour le suivi de la restauration des halles. Ce comité sera composé de la commission travaux et de 2 ou 3 commerçants du marché.

## **08-PLAN DE FLEURISSEMENT**

Le plan de fleurissement qui est à l'étude depuis plusieurs mois a été approuvé par la commission urbanisme et fleurissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le plan de fleurissement comme exposé ce jour et d'autoriser M. le Maire à engager les dépenses liées à ce projet.

## **09-CAHIER DES CHARGES POUR LA REVISION DU PSMV**

Le cahier des charges en vue de recruter le cabinet qui réalisera l'étude pour la révision du PSMV a été validé par les services de l'Etat et par la commission urbanisme de la commune. Le Conseil Municipal doit le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le cahier des charges comme présenté ce jour en séance.

## **10-POSTE D'ATSEM**

Le contrat à mi-temps de l'ATSEM, recrutée suite à l'ouverture de la troisième classe de maternelle, se termine. Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour une durée de trois mois, période à l'issue de laquelle un contrat à plus long terme sera étudié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à renouveler le contrat de Melle Lisa DOUX pour une durée de 3 mois.

### **11-ARCHITECTE CONSEIL**

La prestation de M. Ruel recruté par la commune comme architecte conseil est très apprécié des habitants de Richelieu et s'avère très utile dans bon nombre de dossiers. Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention avec M. Ruel pour l'année 2011.

Les séances seraient au nombre de 10 pour l'année. Le coût estimé à la journée est de 315,00 € HT, soit 376,74 € TTC, ce qui représente un coût annuel de 3 150 € HT, soit 3 767,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à renouveler la convention avec l'architecte conseil à raison de 10 séances à l'année.

### **12-FONDATION DU PATRIMOINE**

Dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu », la commune est déjà partenaire de la fondation du patrimoine. En effet, tous les dons perçus au titre de l'impôt sur la fortune doivent passer par la fondation.

La fondation du patrimoine, en plus de cette intervention, pourrait devenir partenaire en faisant un don à la commune d'un montant de 5 000 €. Pour se faire, une convention partenariale doit être signée et il faut donc l'accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la fondation du patrimoine pour formaliser ce partenariat.

### **13-SMICTOM**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SMICTOM du Chinonais doit renouveler son contrat pour le ramassage des ordures ménagères. Le Conseil Municipal doit indiquer s'il souhaite conserver le même nombre de ramassages et si les points de regroupement doivent être conservés en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ajourner sa décision et de délibérer lors du prochain Conseil Municipal en février 2011.

### **14-PRET DE LA BALAYEUSE**

La balayeuse pourrait être mise à la disposition de la commune de Chaveignes et de la communauté de communes du pays de Richelieu. En effet, cela permettrait de diminuer les coûts de fonctionnement de la machine et cela serait une expérience de mutualisation intéressante. Il reste à définir précisément les conditions de cette mise à disposition.

A priori, il serait souhaitable de fournir la balayeuse avec chauffeur. En effet, notre personnel est formé et assuré pour cela. Le prix de la location serait d'environ 35 € du kilomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la commune de Chaveignes et la communauté de commune du pays de Richelieu définissant les modalités de mise à disposition de la balayeuse communale.

## 15-REGROUPEMENT SCOLAIRE

A partir de 2011, la DGE (dotation globale d'équipement) et la DDR (dotation de développement rural) seront fusionnées et c'est la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui sera créée.

Habituellement, nous déposons les dossiers de demande de subvention au titre de la DGE début janvier. Cette année, nous n'avons pas encore les dates pour le dépôt de dossier au titre de la DETR.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR pour le projet de regroupement scolaire, comme cela, nous ne risquons pas d'être bloqué.

De plus, une subvention exceptionnelle de 100 000 € pourrait être déposée auprès du Ministère de l'intérieur pour aider la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de regroupement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et un dossier de subvention exceptionnelle de 100 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur pour les travaux du regroupement scolaire.

## 16-CESSION DE L'ANCIENNE SONO

L'association de pétanque de Richelieu a demandé le prêt de l'ancienne sono de la salle des fêtes.

Cet équipement fonctionne mal et n'est plus du tout utilisé par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de d'autoriser M. le Maire à vendre à l'association de pétanque de Richelieu, à un petit prix, entre 50 et 100 €, l'ancienne sono de la salle des fêtes.

<b>Le Maire,</b>	Signature	<b>Les adjoints</b>	Signatures
Hervé NOVELLI		Michel AUBERT	
		Danièle MARTIN	
		Patricia MLAKAR	
		Alain GROLLAUD	
		Etienne MARTEGOUTTE	
<b>Les Conseillers Municipaux</b>			
Jacques DROUCHAUX		Yves LAMORRE	
Pierre GRAVEL		Frédérique JARDIN	
Arnaud SACCOMANDI		Jean-Claude GARNIER	
Jean-Yves DUBOIS		Laurent GOUIN	
Patrick BLANCHARD		Jean-François MALECOT	
Françoise BRABAN		Philippe THIOT	
Thierry DECORNIQUET			

--	--	--	--